

NATIONS UNIES

ORGANISATION DES NATIONS UNIES POUR L'ALIMENTATION ET L'AGRICULTURE

---



**Conseil économique  
et social**

Distr.  
GÉNÉRALE

TIM/2004/3  
FO: EFC/04/4  
23 juillet 2004



**Organisation des Nations Unies  
pour l'alimentation  
et l'agriculture**

FRANÇAIS  
Original: ANGLAIS

---

COMMISSION ÉCONOMIQUE POUR L'EUROPE

ORGANISATION DES NATIONS UNIES POUR  
L'ALIMENTATION ET L'AGRICULTURE

COMITÉ DU BOIS  
Soixante-deuxième session

COMMISSION EUROPÉENNE DES FORÊTS  
Trente-deuxième session

**RÉUNION COMMUNE**

Genève (Suisse), 5-9 octobre 2004

**L'APPLICATION DE LA RÉGLEMENTATION FORESTIÈRE ET LA GESTION  
DU SECTEUR: UN RÉEL PROBLÈME DANS LA RÉGION DE LA CEE?**

(Point 5 de l'ordre du jour provisoire)

Note du secrétariat

Le présent document donne des informations sur la manière dont pourrait être organisé l'examen de ce point de l'ordre du jour. Le forum pourrait être divisé comme suit:

- Rapport de l'atelier CEE/FAO sur l'ampleur et les causes de l'exploitation illégale du bois dans la région de la CEE (Genève, septembre 2004);
- Renseignements sur les initiatives internationales en cours visant à améliorer l'application des réglementations forestières et la gouvernance;
- Débat d'orientation générale au cours de la réunion commune;
- Mesures que la CEE et la FAO pourraient prendre à l'avenir.

Les délégations seront invitées à participer activement au débat; leur attention est attirée en particulier sur les questions visées au paragraphe 8.

## INTRODUCTION

1. On sait depuis longtemps que l'application insuffisante de la réglementation forestière et d'autres questions d'ordre institutionnel sont parmi les principales causes de la déforestation, de la dégradation des forêts et d'une mauvaise exploitation des forêts sur toute la planète. Ces dernières années, les effets de la mauvaise gestion forestière (délinquance, corruption, négligence, etc.) ont été soulignés, par exemple dans la publication de la FAO *État de la forêt 2001*. Des organisations internationales, telles que la FAO, l'OIBT et la Banque mondiale mettent en œuvre des programmes dans ce domaine et plusieurs conférences régionales de haut niveau ont été organisées en Asie, en Afrique et en Amérique du Sud, la prochaine étant prévue à Moscou en 2005.

2. En 2003, le Comité du bois a pris connaissance d'un rapport sur la question et a déclaré dans son exposé sur le marché que:

«L'application des réglementations forestières, la gouvernance et les échanges commerciaux forment actuellement le principal problème qui se pose dans le secteur forestier, et le débat sur le marché que le Comité organise chaque année a offert un cadre de concertation entre les diverses parties prenantes. L'exploitation illégale du bois prive de recettes les gouvernements, les professionnels et les propriétaires de forêts, pèse sur les prix des produits forestiers, porte préjudice aux travailleurs et compromet l'aménagement durable des forêts. Le Comité veut collaborer avec d'autres organisations pour déterminer l'ampleur et les causes de l'exploitation illégale du bois et du commerce qui y est associé.»

3. Cependant, jusqu'à présent l'action internationale a visé surtout les pays tropicaux et, dans une moindre mesure, les pays en transition. Les enjeux, aux niveaux technique et politique, ne sont pas encore très clairs notamment en raison des difficultés inhérentes à l'analyse d'activités qui sont illégales ou dont les principaux acteurs souhaitent en général rester discrets. Les principales questions qui se posent sont les suivantes:

- L'application insuffisante de la réglementation forestière pose-t-elle également un réel problème dans la région de la CEE?
- Si c'est le cas, dans quelle mesure l'application de cette réglementation est-elle insuffisante dans la région et quelles sont les causes de cet état de fait?
- Quelles politiques devraient être mises en œuvre pour améliorer l'application de la réglementation forestière dans la région de la CEE?
- Quelles activités devraient relever de l'«exploitation illégale du bois» ou de la «délinquance forestière»?
- Quel volume de bois issu de ces activités illégales fait l'objet d'un commerce international et est importé dans la région de la CEE?

4. Il faudrait profiter du fait que la réunion commune du Comité du bois et de la Commission européenne des forêts rassemblera à la fois des experts du marché et de la commercialisation et des experts de la politique forestière pour examiner la question de l'application insuffisante de la réglementation forestière. Les délégations pourraient procéder à des échanges de données d'expérience concernant à la fois l'exploitation illégale du bois dans la région et les activités internationales visant à améliorer l'application de la réglementation forestière et la gestion du secteur et décider, sur cette base, si la CEE/FAO (les organisations intergouvernementales ou le secrétariat de Genève) devrait entreprendre une action spécifique.

#### **Atelier sur l'ampleur et les causes de l'exploitation illégale du bois**

5. Un atelier CEE/FAO aura lieu à Genève les 16 et 17 septembre sur l'ampleur et les causes de l'exploitation illégale du bois dans la région de la CEE. Il devrait constituer un forum de discussion sur l'application de la réglementation, la gestion dans le secteur et le commerce forestier, l'exploitation illégale du bois et le commerce des produits forestiers issus d'une exploitation illégale dans la région de la CEE. Il devrait en particulier:

- Identifier les principaux types d'exploitation illégale dans la région et leurs causes;
- Essayer d'estimer l'ampleur du problème sur la base de rapports nationaux;
- Commencer à envisager les mesures internationales qu'il pourrait éventuellement convenir de prendre pour lutter contre l'exploitation illégale du bois et le commerce qui y est associé dans la région de la CEE; et
- Rendre compte des propositions formulées dans le cadre de l'atelier à la réunion commune pour qu'elle en assure le suivi.

6. Les résumés et les rapports seront publiés sur le site Web au fur et à mesure qu'ils seront présentés. La réunion commune sera informée oralement des résultats de l'atelier qui est organisé avec l'appui du siège de la FAO et de l'OIBT. La Norvège et le Royaume-Uni ont fourni un appui financier à l'atelier.

#### **Organisation du forum de politique générale au cours de la réunion commune**

7. Ce forum pourrait être divisé en quatre parties:

- Rapport sur les débats qui ont eu lieu au cours de l'atelier et leurs conclusions (pour information);
- Initiatives internationales en cours (pour information);
- Débat d'orientation générale (pour examen);
- Mesures que la CEE/FAO pourrait prendre à l'avenir (en vue d'une décision).

8. Dans le cadre du débat d'orientation générale, les délégations souhaiteront peut-être examiner certaines des questions ci-après:

- Une réglementation et une gestion forestières insuffisantes posent-elles un problème significatif dans la région de la CEE ou dans certaines de ses parties?
- Quelles sont les conséquences négatives de l'exploitation illégale du bois dans la région (pour les pays où cette exploitation illégale a lieu et pour les autres pays)?
- Quels sont les effets sur les marchés des produits forestiers du commerce de produits provenant d'une exploitation illégale et de ces marchés sur l'exploitation illégale?
- Quelles sont les principales causes et les remèdes possibles? Dans quelle mesure les dysfonctionnements d'ordre politique ou juridique contribuent-ils au problème?
- Quelles institutions s'occupent de ces questions au niveau national et comment pourraient-elles être renforcées?
- Dans quelle mesure la coopération internationale permettrait-elle d'améliorer la situation?
- Quelles nouvelles activités de recherche et/ou de surveillance faudra-t-il entreprendre; comment les mettre en œuvre et les faire connaître?

-----